



**UTILISATION D'UNE EMBARCATION DANS LE CADRE  
D'UNE SORTIE CLUB  
(Réservée aux encadrants du RSSM)**

**Section :**

**Responsable :**

**Téléphone :**

---

**Date de sortie :**

Type d'embarquement :

Nombre de personne à bord :

Secteur géographique :

---

Caution versée de 1500€ : Oui / Non

Mise à disposition de l'embarcation :

50€ par jour

100€ le week-end

Règlement effectué : Oui / Non

---

**Matériel(s) emprunté(s) :**

Oxygénothérapie    GPS - Sondeur    Compas    VHF    Matériel de sécurité

---

Temps d'utilisation du moteur avant la sortie : .....Heure(s)

---

**Observations :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Il est important de rappeler que les roulements de la remorque ne sont pas étanches et que les utilisateurs doivent faire le maximum pour ne pas mettre les roues dans l'eau.**

## REGLES D'UTILISATION DES BATEAUX

Le club a fait l'acquisition de 2 bateaux dont l'utilisation est définie dans le présent règlement. Les encadrants du club, sous la responsabilité d'un responsable de sortie peuvent prendre part aux sorties. Le responsable de sortie doit observer les règles suivantes pour la sécurité des personnes embarquées et le maintien en état des bateaux.

Le Président du club et le Vice-Président sont les personnes habilitées à autoriser l'utilisation des bateaux. Toute sortie aura fait l'objet d'une demande préalable (15 jours avant la date de sortie) et aura reçue l'accord écrit du Président du club ou du Vice-Président.

Les bateaux du club seront affectés suivant un calendrier annuel d'utilisation en maintenant la priorité aux activités du RSSM.

Le responsable de la sortie devra justifier de la possession du permis mer.

### Il sera chargé de :

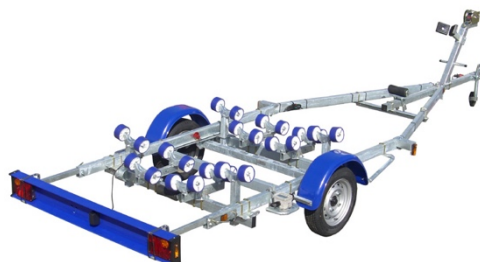
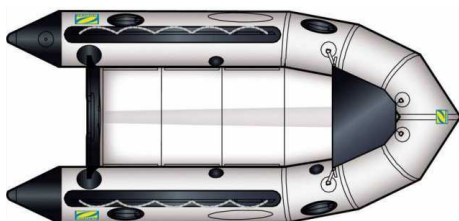
- ◇ La vérification d'usage avant et après utilisation (voir en annexe les vérifications et les procédures d'entretien)
- ◇ La sécurité des personnes embarquées (voir en annexe le matériel et les consignes de sécurité)
- ◇ La bonne utilisation du bateau
- ◇ L'acheminement sur le lieu de plongée et de son retour au local du club
- ◇ Le signalement de toute anomalie au retour de la sortie et le déplacement du bateau vers le garage pour d'éventuelles réparations dans les délais les plus courts pour ne pas pénaliser l'organisation des prochaines sorties.
- ◇ Le retour du matériel sécurité dès le lendemain de la sortie
- ◇ Le rinçage du bateau et de la remorque

**Les bateaux seront strictement réservés pour des activités licites. Dans le cas contraire, le club se portera partie civile à l'encontre des contrevenants.**

La personne qui réservera et qui utilisera un des bateaux versera une caution de **1500€** et sera responsable de celui-ci.

En cas de dommages, les membres du bureau examineront les circonstances de l'incident et retiendront en partie ou en totalité le montant de la caution. Les réparations seront effectuées par un professionnel référencé par le RSSM.

## État des lieux du semi rigide et de la remorque avant le départ



Observations :

.....

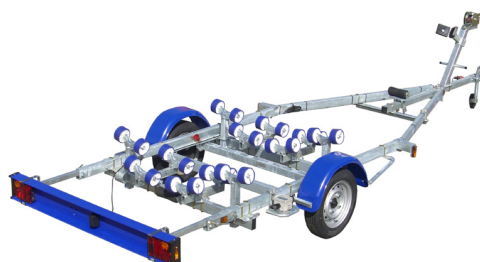
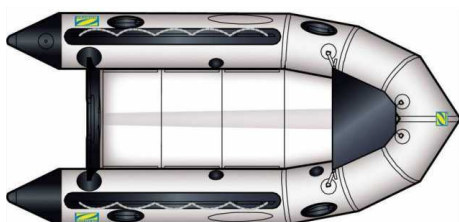
.....

.....

.....

.....

## État des lieux du semi rigide et de la remorque après le départ



Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

## LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE A BORD DE L'EMBARCATION

- ⇒ Équipement individuel de flottabilité\*1
- ⇒ Dispositif lumineux\*2
- ⇒ Moyens mobiles de lutte contre l'incendie
- ⇒ Dispositif d'assèchement manuel
- ⇒ Dispositif de remorquage
- ⇒ Ligne de mouillage (si masse  $\geq$  250 kgs)
- ⇒ Annuaire des marées
- ⇒ Pavillon national (hors eaux territoriales)
- ⇒ Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer
- ⇒ 3 feux rouges à main
- ⇒ Compas magnétique
- ⇒ Cartes marines officielles
- ⇒ Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)
- ⇒ Description du système de balisage

Avec l'évolution de la réglementation, c'est dorénavant au chef de bord de choisir l'option la plus adaptée à la navigation.

### **\*1 Équipement individuel de flottabilité**

L'équipement individuel de flottabilité doit être adapté à la morphologie de la personne qui l'utilise et doit correspondre à la zone de navigation dans laquelle on se trouve.

- Navigation jusqu'à 6 milles d'un abri : Gilet de sauvetage d'au minimum 100 newtons

**L'équipement de sécurité n'étant pas adapté à la navigation semi hauturière (au-delà des 6 milles),  
le RSSM interdit toute navigation au-delà de cette zone.**

Retrouver les informations sur la division 240 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

## <sup>2</sup> Dispositif lumineux



Le dispositif lumineux peut être une lampe torche étanche ou un moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) assujetti à chaque équipement individuel de flottabilité. Son autonomie doit être de 6 heures.

## Trousse de secours

<i>Article</i>	<i>Présentation</i>	<i>Remarque</i>
Bande autoadhésive (10cm)	1 rouleau de 4 m	Largeur 10 cm
Bande de crêpe	1 rouleau de 4 m	Largeur 10 cm
Compresse de gaze stériles	1 paquet de 5	Taille moyenne
Pansements adhésifs stériles étanches	1 boîte	Assortiment 3 tailles
Coussin hémostatique	1 unité	Type CHUT
Sparadrap	1 rouleau	

# Rennes Sports Sous-Marins



<i>Article</i>	<i>Présentation</i>	<i>Remarque</i>
Gants d'examen non stériles	1 boîte	Taille M & L
Mercryl soin gel hydroalcoolique	1 flacon 75 ml	Produit périmé le 02/2021
Couverture de survie	1 unité	
Dosiseptine	Solution locale - 5 ml à 0,05 %	Produit périmé le 11/2020

## MODALITES PRATIQUES D'UTILISATION DES BATEAUX

Les bateaux sont la propriété du RSSM. Ils sont basés au local du club, à la briqueterie d'Apigné (étangs d'Apigné).

Les papiers et les clés des bateaux et du local sont remis par le(s) responsable(s) nommé(s) pour cette tâche, sous l'autorité du Président et du Vice-Président, au responsable de la sortie lors de la remise du chèque de caution.

L'accès au local doit se faire entre 8h00 et 22h00. La vitesse dans l'enceinte de la base est limitée à 20 km / heure.

Les véhicules doivent la priorité totale aux piétons.

En cas d'accident grave, le responsable de la sortie doit signaler les faits au(x) responsable(s) de cette activité :

⇒ Laurent RICHEUX : 06 40 30 97 82

⇒ Mickaël AUBIN : 06 25 76 04 19

## LISTE DU MATERIEL DE SECURITE DES BATEAUX

Le responsable de la sortie doit s'assurer de la présence du matériel de sécurité suivant :

Fusées, corne de brume, écope, trousse à outils, gonfleur, gilets de sauvetage (à ramener et à rincer), le pavillon Alpha.

**Nous vous conseillons pour votre sécurité d'avoir en votre possession une carte marine de votre zone de navigation ainsi qu'une règle CRAS ainsi qu'une VHF.**

## LES BATEAUX ET EQUIPEMENTS

### NARWAL 5,20m – Moteur 70CV Suzuki 4 temps

Sont présents les équipements suivants :

- ◇ 1 Clé de démarrage moteur
- ◇ 1 Coupe circuit
- ◇ 1 GPS Sondeur LOWRANCE avec sa mallette de protection
- ◇ 1 VHF Cobra marine MR HH475 Réf : I00301001 avec sa house étanche
- ◇ Carte grise de la remorque
- ◇ 1 Manivelle de treuille
- ◇ 1 Cadenas de remorque avec clé
- ◇ 1 Cric et une douille
- ◇ 1 Pavillon Alpha
- ◇ 1 Memento de navigation
- ◇ 4 Gilets de sauvetage
- ◇ 1 Fer à cheval
- ◇ 2 Bouées de Pare-battage
- ◇ 1 Feu de retournement
- ◇ 4 Fusées de signalisation
- ◇ 1 Lampe torche
- ◇ 5 Bâtons lumineux Snaplight (péremption avril 2020)
- ◇ 1 Miroir
- ◇ 1 Corne de brume
- ◇ 1 Extincteur
- ◇ 1 Bouchon de purge supplémentaire
- ◇ 1 Pince
- ◇ 1 Tournevis et ses embouts
- ◇ 1 Brosse métallique





## ZODIAC 5,20m – Moteur 80CV Honda 4 temps

### Sont présents les équipements suivants :

- ◇ 1 Clé de démarrage moteur
- ◇ 1 Coupe circuit
- ◇ 1 Poignée manuelle de démarrage moteur
- ◇ 1 GPS Sondeur LOWRANCE Elite HDI avec sa mallette de protection
- ◇ 1 VHF Cobra marine MR HH475 Réf : I00301788 avec sa house étanche
- ◇ Carte grise de la remorque
- ◇ 1 Cric et une douille
- ◇ 1 Manivelle de treuille
- ◇ 1 Cadenas de remorque avec clé
- ◇ 1 Pavillon Alpha
- ◇ 1 Memento de navigation
- ◇ 4 Gilets de sauvetage
- ◇ 1 Fer à cheval
- ◇ 2 Bouées de Pare-battage
- ◇ 1 Feu de retournement
- ◇ 4 Fusées de signalisation (périmées)
- ◇ 1 Lampe torche
- ◇ 4 Bâtons lumineux Snaplight (péremption avril 2020)
- ◇ 1 Miroir
- ◇ 1 Corne de brume
- ◇ 1 Extincteur
- ◇ 1 Bouchon de purge supplémentaire
- ◇ 1 Pince
- ◇ 1 Tournevis et ses embouts (trousse)
- ◇ 1 Clé à bougie
- ◇ 2 Clés plates (1 de 8, une de 10)
- ◇ 1 Brosse métallique



1 bouteille d'Oxygénothérapie n° 13709 et 1 Ballon Auto remplisseur à Valve Unidirectionnelle (BAVU) pour les 2 bateaux

## LISTE DES VERIFICATIONS ET PROCEDURES D'ENTRETIEN

Le responsable de la sortie doit s'acquitter des vérifications mentionnées ci-dessous :

### 1) Remorque

- ◇ Vérifier le bon fonctionnement des feux de signalisation et le gonflage des roues
- ◇ Vérifier le bon arrimage du bateau sur sa remorque (une sangle à l'avant, deux à l'arrière)

### 2) Bateau

- ◇ Le réservoir est pris plein et doit être rendu plein (essence sans plomb 95 et **attention à ne pas utiliser le E10**), l'essence est à la charge de l'utilisateur.
- ◇ Ne jamais effectuer de réparation sans l'accord du responsable bateau du RSSM
- ◇ Un compas est monté sur la console
- ◇ Le bateau est équipé d'un GPS, d'un sondeur et d'un compteur d'heures

**Ne jamais laisser monter sur le bateau le sondeur GPS hors de l'eau pour éviter les vols**

## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE LORS DES SORTIES

### 1) Départ du local :

- ◇ Laisser la bâche et le tuyau d'arrosage au local
- ◇ Sortir le bateau avec précautions (porte du garage étroite)
- ◇ La roue jockey doit être enlevée lorsque la remorque est attelée
- ◇ Vérifier le bon fonctionnement des feux de signalisation

Le dispositif anti vol qui vous a été remis devra être installé après la mise à l'eau du bateau.

## 2) Sur la route

- ◇ La remorque est large, soyez prudent

## 3) Mise à l'eau

- ◇ Observer comment le bateau est fixé sur la remorque de façon à le remettre de la même manière à votre retour
- ◇ Relever le moteur avec le trim
- ◇ Ôter la cale de bois et vérifier que la sécurité ne soit pas en position haute
- ◇ Enlever la barre des feux avec le cordon électrique attenant
- ◇ Les roues de la remorque ne doivent jamais être mises dans l'eau intégralement
- ◇ Présenter l'arrière de la remorque sur le bord du quai et légèrement au-dessus du niveau de l'eau
- ◇ S'assurer que le bout de maintien soit présent dès à la mise à l'eau du bateau
- ◇ S'assurer que la hauteur d'eau soit suffisante pour que le bateau ne talonne pas
- ◇ Descendre lentement le bateau avec le treuil
- ◇ Abaisser suffisamment le moteur avec l'aide du trim, l'hélice dans l'eau pour assurer le bon refroidissement du moteur « pissette »
- ◇ Surveiller la sortie d'eau du moteur
- ◇ Vérifier la présence et le serrage des bouchons de la sous coque
- ◇ Retirer la roue jockey de la remorque

**Il est impératif de faire chauffer le moteur 10 minutes avant le départ de la cale**

## 4) En mer :

- ◇ Vérifier que l'ancre soit bien attachée au bateau
- ◇ La pointe des arbalètes est protégée, la flèche vers l'arrière du bateau
- ◇ Descendre et remonter sur les parties renforcées du bateau
- ◇ Si le voyant d'huile s'allume et que l'alarme se met en route, arrêter immédiatement le moteur

## 5) Au retour

- ◇ Nettoyer et rincer le bateau et son matériel à l'eau douce
- ◇ Sur le document d'état des lieux, apporter les éventuelles remarques, les dommages survenus lors de la sortie et les éventuels dysfonctionnements
- ◇ Vidanger la double coque du bateau
- ◇ Refaire la démarche inverse de la mise à l'eau (point N°3)
- ◇ Remplir soigneusement le carnet de bord
- ◇ Retirer la manivelle située sur le treuil

# Rennes Sports Sous-Marins



Le responsable de la sortie reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Prénom et nom du responsable de la sortie :

Signature :